

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 mars 2022
Convocation du 21 mars 2022
Affichage au 1^{er} avril 2022

Membres en exercice : 26

Membres présents : 22

Le vingt-neuf mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.

M. Guy GEYELIN	Mme Viviane DUCORAIL	M. Hervé GUILLE
M. Pascal OUIN	Mme Odile MOLARO	Mme Sylvie DELHOUMEAU
Mme Annabelle COQUIERE	M. Jacques GROUALLE	M. Yves STURBEAUX
M. Michel HERME	Mme Vanessa CAPT MATHE	M. Sébastien BELHAIRE
Mme Martine CORBIERE	Mme Catherine BARBEY	
Mme Brigitte OLIVIER-LEGRAND	Mme Dany LEDOUX	
M. Antoine BESNEVILLE	Mme Sophie HEWERTSON	
M. Régis BOUDIER	M. Marcel VAILLANT	
Mme Cécile CAPT	M. Joel LEHODEY	

Pouvoirs : M. Patrick LEBOUTEILLER a donné pouvoir à Mme Dany LEDOUX, Mme Odile LECHEVALLIER a donné pouvoir à M. Hervé GUILLE, Mme Dorothée LECLUZE a donné pouvoir à Mme Cécile CAPT, M. Thierry REGNAUT a donné pouvoir M. Antoine BESNEVILLE.

Absents excusés : Mme Sarah EDIMBOURG

Secrétaire de séance : M Yves STURBEAUX

Avant d'ouvrir la séance le conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de M.Eric De-LAFORCADE, maire délégué de Contrières.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Comme il en a été convenu lors du 1^{er} conseil Municipal du 23 mai 2020, le secrétaire de séance est nommé dans l'ordre alphabétique des membres du Conseil Municipal.

M Yves STURBEAUX est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2022

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont des remarques quant au procès-verbal de la dernière

séance, aucune remarque n'étant émise par les membres du Conseil Municipal, le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2022 est donc approuvé à l'unanimité des votants.

3. Affaires générales

3.1 Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Sarah EDIMBOURG, conseillère municipale, a présenté par courrier en date du 08 mars 2022, sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Monsieur le Préfet de la Manche a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Odile MOLARO, suppléante sur la liste du conseil Municipal et déjà très investie dans la vie collective, est donc appelée à remplacer Madame Sarah EDIMBOURG au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral Madame Odile MOLARO est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet de la Manche sera informé de cette modification.

Délibération 2022-023 : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Par courrier en date du 8 mars 2022, Mme Sarah Edimbourg, a informé la Maire de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal, lettre reçue en mairie le 8 mars 2022.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant quelque cause que ce soit.

Monsieur le Préfet de la manche a été informé de cette démission, en application de l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales.

Madame Odile Molaro est appelée à siéger au sein du Conseil municipal.

Ceci exposé,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-1 et L2121-24

Vu le code électoral, notamment l'article L270.

Considérant que Mme Edimbourg a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants

PREND acte de l'installation de Mme Odile Molaro en qualité de conseiller municipal.

PRECISE que le tableau des membres du conseil municipal sera remis à jour, et que Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

3.2 Convention chenil

Toute commune doit avoir une convention avec une fourrière, pour la prise en charge des animaux en divagation (art L211-24 du CRPM). Or la fourrière communautaire est fermée. Il y a lieu de conventionner avec une association extérieure qui prenne en charge les animaux.

L'association « Passerelles vers l'Emploi », dont le siège social est situé à Avranches 25 place Patton,

dispose de locaux, sis au Petit Celland, conformes avec une capacité d'accueil de 49 chiens et 52 chats (en fourrière et refuge). L'association propose de récupérer les animaux en divagation après capture par nos services, elle garde l'animal 8 jours en fourrière, le temps de faire les démarches pour retrouver le propriétaire, si le propriétaire est introuvable l'animal est placé en refuge où il sera pucé si nécessaire et placé à l'adoption.

La participation annuelle de la commune est de 0,49 €/habitant soit un maximum de 1.600 €

Délibération 2022-024 : Adhésion au service fourrière avec l'Association Passerelles Vers l'Emploi

L'association Passerelles vers l'Emploi dispose de locaux conformes avec une capacité d'accueil de 49 chiens et 52 chats (en fourrière et refuge). L'association propose de récupérer les animaux en divagation après capture par nos services, elle garde l'animal 8 jours en fourrière, le temps de faire les démarches pour retrouver le propriétaire, si le propriétaire est introuvable l'animal est placé en refuge où il sera pucé si nécessaire et placé à l'adoption. Le maire reste responsable de l'animal sur le temps de fourrière, soit 8 jours.

La capture effective des animaux errant est de la compétence de chaque commune où divague le chien ou le chat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2

Vu le code rural annexe II Livre IX chapitre 1^{er} et IV

Vu le décret n°80-791 du 1^{er} octobre 1980 pris pour l'application de l'article 276 du code rural

Vu l'arrêté préfectoral n°00-15 du 27 mars 2000 relatif à la divagation des chiens et des chats et aux refuges d'animaux.

Vu l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L214-6 du code rural et de la pêche maritime.

Considérant que l'Association « Passerelles Vers l'Emploi » dispose de locaux aux règles sanitaires et de protection animale, d'une capacité permettant l'accueil de 49 chiens et 52 chats.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE de conventionner avec l'association « Passerelles vers l'Emploi », qui récupérera les animaux après capture par les services de la commune.

DIT que la participation annuelle de la commune sera de 0,49 €/habitants

S'ENGAGE à afficher son adhésion et les coordonnées de la fourrière, dans la mairie et sur tout support qui lui semble nécessaire

4. Finances

4.1 Budget communal

M. Le Maire explique que la commission finances s'est réunie les 11 février et 14 mars 2022, les comptes rendus de ces réunions ont été envoyés aux conseillers. La commission a souhaité maintenir les lignes budgétaires liés aux animations « non obligatoires » telles que les feux d'artifices, les concerts et autres animations, malgré le contexte actuel lié aux incertitudes d'après élections, de la dette « pandémie » et de l'augmentation significative du poste énergie. La marge de manœuvre est minime.

Bien que non obligatoire pour notre commune, un rapport d'orientation budgétaire a été établi pour situer le budget communal par rapport aux finances nationales.

Pour rappel la commune a opté pour le changement anticipé de la nomenclature budgétaire, le budget communal et ses budgets annexes lotissements suivent désormais la nomenclature M57. Le budget assainissement reste en nomenclature M49.

Délibération 2022-025 : Compte de gestion 2021 commune

Ayant participé à la délibération : 26

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2021

	Résultat de clôture exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	-386 828,43		201 948,41	-184 880,02
Fonctionnement	1 541 617,04	626 274,58	891 077,11	1 806 419,57
Total	1 154 788,61	626 274,58	1 093 025,52	1 621 539,55

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal,

DECIDE

- que le compte de gestion du budget de la commune de Quettreville sur Sienne dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-d'adopter ce compte de gestion.

Délibération 2022-026 : compte administratif 2021 commune

Ayant participé à la délibération : 25

M. Pascal OUIIN présente le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Guy GEYELIN, Maire. DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		915 342,46	386 828,43		386 828,43	915 342,46
Opérations de l'exercice	1 771 193,31	2 662 270,42	1 234 125,84	1 436 074,25	3 005 319,15	4 098 344,67
TOTAUX	1 771 193,31	3 577 612,88	1 620 954,27	1 436 074,25	3 392 147,58	5 013 687,13
Résultat de clôture						1 621 539,55
Reste à réaliser			1 005 416,60	219 982,50		
TOTAUX CUMULES		1 806 419,57	184 880,02			

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

ADOpte le compte administratif 2021 de la commune

Délibération 2022-027 : Affectation de résultats 2021 commune

Ayant participé à la délibération : 26

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant les comptes administratifs qui font apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 1 806 419,57 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	891 077,11 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	915 342,46 €

Ligne 002 du compte administratif	
C Résultat à affecter =A+B (hors reste à réaliser)	1 806 419,57 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-184 880,02 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-785 434,10 €
Besoin d'investissement F	970 314,12 €
AFFECTATION C=G+H	=G+H 1 806 419,57 €
1) Affectation en réserve R1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	970 314,12 €
2) H report en fonctionnement R002	836 105,45 €
DEFICIT REPORTE D002	

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
ADOpte l'affectation du résultat 2021 à reporter sur le budget 2022.

Délibération 2022-028 : Budget primitif 2022 commune

Ayant participé à la délibération : 26

M. GEYELIN présente le Budget Primitif 2022, approuvé par la commission des finances.

FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	836 105,45
011	Charges générales	761 906,09	013	Atténuation de charges	60 300,00
012	Charges de personnel	814 434,00	70	Produits services	139 035,00
014	Atténuation de produits	220 681,37	73	Impôts et taxes	10 000,00
65	Autre charges courantes	256 400,88	731	Fiscalité locale	820 000,00
66	Charges financières	50 906,51	74	Dotation participation	939 378,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	75	Autres produits	47 301,34
68	Provisions				
022	Dépenses imprévues		77	Produits except	608,20
023	Virement à la sect invest	664 214,09	78	Reprise amort et provisions	
042	Opérations d'ordre SF/SI	78 185,05	042	Opérations d'ordre SF/SI	
043	Opérations d'ordre SF/SF		043	Opérations d'ordre SF/SF	
TOTAL DEPENSES FONCT	2 852 727,99		TOTAL RECETTES FONCT	2 852 727,99	
INVESTISSEMENT – (reste à réaliser+ propositions nouvelles)					
001	Déficit reporté	184 880,02	001	Excédent reporté	
16	Emprunt remb. en capital	184 312,05	10	Dotations fonds divers	76 000,00
23		275 000,00	1068	Affectation de résultat	970 314,12
20	Immo incorporelles	8 814,00	13	Subv investissement	328 442,50
204	Subv d'équipement		16	Emprunt et dettes assimilées	270 000,00
21	Immo corporelles		20	Immobilisation corporelle	6 550,72
27	Autres immo financières	11 757,68	024	Produits de cession d'immo	277 427,19
Opération n°100-eclairage public		12 367,00	021	Virement de la section de fonct	664 214,19
Opération n°101 -Fleurissement		10 000,00	040	Opération d'ordre SI/SF	78 185,05
Opération n°105 -Travaux salles des fêtes		382 500,00			
Opération n°104- enfouissement		151 901,67			

<i>réseaux</i>				
Opération n°45- <i>city stade</i>	6 000,00			
Opération n° 52- <i>équipement salles des fêtes</i>	14 584,40			
Opération n°56- <i>acquisition matériel</i>	94 510,56			
Opération n°63- <i>travaux bâtiments communaux</i>	43 612,55			
Opération n°65- <i>création bâtiment commercial</i>	153 379,29			
Opération n°66- <i>travaux cimetièrè</i>	13 816,00			
Opération n°67- <i>travaux voirie</i>	268 403,37			
Opération n°77- <i>réserve foncièrè</i>	158 288,00			
Opération n°84- <i>aménagement cabinet médical</i>	4 000,00			
Opération n°88- <i>travaux logement communaux</i>	8 562,00			
Opération n°90- <i>travaux de bourg</i>	420 374,54			
Opération n°99- <i>travaux église</i>	27 582,54			
TOTAL DEPENSES INVEST	2 671 133,67		TOTAL RECETTE INVEST	2 671 133,67

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des votants **ADOpte** le budget primitif 2022.

4.2 Budget assainissement

Délibération 2022-029 : compte de gestion 2021 service assainissement

Ayant participé à la délibération : 26

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2021

	Résultat de clôture exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	35 008,98 €		-13 992,43 €	21 016,55 €
Fonctionnement	102 463,18 €	25 763,44 €	35 062,14 €	111 761,88 €
Total	137 472,16 €	25 763,44 €	21 069,71 €	132 778,43 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal,

DECIDE

-que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-d'adopter ce compte de gestion.

Délibération 2022-030 : compte administratif 2021 service assainissement

Ayant participé à la délibération : 25

M. Pascal OUIIN présente le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Guy GEYELIN, Maire.

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		76 699,74 €		35 008,98 €		111 761,88 €

Opérations de l'exercice	311 410,98 €	346 473,12 €	244 919,54 €	230 927,11 €	556 330,52 €	577 400,23 €
TOTAUX	311 410,98 €	423 172,86 €	244 919,54 €	265 936,09 €	556 330,52 €	689 108,87 €
Reste à réaliser			54 018,26 €			
TOTAUX CUMULES		111 761,88 €		21 016,55 €		

M. le Maire ayant quitté la séance,
Après avoir délibéré, le conseil municipal des votants, à l'unanimité,
ADOpte le compte administratif 2021 du service assainissement.

Délibération 2022-031 : Affectation des résultats 2021 service assainissement

Ayant participé à la délibération : 26

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant les comptes administratifs qui font apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 111 761,88 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	35 062,14 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	76 699,74 €
Ligne 002 du compte administratif	
C Résultat à affecter =A+B (hors reste à réaliser)	111 761,88 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	21 016,55 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-54 018,26 €
Besoin d'investissement F	33 001,71 €
AFFECTATION=C-G+H	111 761,88 €
1) Affectation en réserve R1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	33 001,71 €
2) H report en fonctionnement R002	78 760,17 €
DEFICIT REPORTE D002	0,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
ADOpte l'affectation du résultat 2021 à reporter en 2022.

Délibération 2022-032: Budget primitif 2022 service assainissement :

Ayant participé à la délibération : 26

M. le Maire présente le Budget Primitif service assainissement 2022, approuvé par la commission de finances.

FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	78 760,17
011	Charges générales	133 195,00	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel	750,00	70	Produits services	248 484,00
014	Atténuation de produits	8 284,00	73	Impôts et taxes	
65	Autre charges courantes	300,00	74	Dotation participation	5 604,17

66	Charges financières	15 638,42		75	Autres produits	
67	Charges exceptionnelles	32 950,31		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions	2 500,00				
022	Dépenses imprévues	5 000,00		77	Produits except	13 287,00
023	Virement à la sect invest	27 907,28				
042	Opérations d'ordre SF/SI	184 439,32		042	Opérations d'ordre SF/SI	64 828,99
043	Opérations d'ordre SF/SF			043	Opérations d'ordre SF/SF	
TOTAL DEPENSES FONCT		410 964,33		TOTAL RECETTES FONCT		410 964,33
INVESTISSEMENT (reste à réaliser + propositions nouvelles)						
001	Déficit reporté			001	Excédent reporté	21 016,55
16	Emprunt remb en capital	101 092,61		10	Dotations fonds divers	112 600,00
020	Dépenses imprévues			1068	Affectation de résultat	33 001,71
040	Opérations d'ordre SI/SF <i>Amortissement</i> <i>Opération pour le cpte de tiers</i>	64 828,99		13	Subv d'investissement	420 000,00
Opération n°20-clôture des postes refoulement		31 010,87		15	provisions	
Opération n°21 - <i>plan de zonage</i>				16	Emprunt et dettes assimilées	365 000,00
Opération n°22-matériel spécifique				024	Produits de cession d'immo	
Opération n°25-création de branchements		22 884,00		021	Virement de la section de fonct	27 907,28
Opération n°26 - <i>remplacement des pompes</i>		18 718,00		040	Opération d'ordre SI/SF	184 439,32
Opération n°36-réhabilitation du réseau rue du vieux presbytère PR Sienne		885 430,39				
Opération n°37 - <i>réserve d'investissement</i>		40 000,00				
TOTAL DEPENSES INVEST		1 163 964,86		TOTAL RECETTES INVEST		1 163 964,86

Après avoir délibéré le conseil municipal a voté à l'unanimité l'adoption du budget primitif assainissement 2022.

4.3 Budget lotissement Hyenville-Quettreville

Délibération 2022-033 non clôture du budget

Annule et remplace la délibération n°2021-154 du 14 décembre 2021 qui prévoyait la clôture du budget « lotissement Hyenville ». En l'absence de crédits budgétaires disponibles au 31 décembre 2021, il n'a pas été possible de procéder à la clôture sur l'exercice 2021. La clôture est donc reportée en 2022.

Délibération 2022-034 : Compte de gestion 2021 budget lotissement Hyenville :

Ayant participé à la délibération : 26

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2021

	Résultat de clôture exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	-30 482,01€		0 €	-30 482,01€
Fonctionnement	38 910,00 €		-4 364,03 €	34 545,97 €
Total	8 427,99 €		-4 364,03 €	4 063,96 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE

-que le compte de gestion du budget lotissement Hyenville dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-d'adopter ce compte de gestion.

Délibération 2022-035 : compte administrative 2021 budget lotissement Hyenville

Ayant participé à la délibération : 25

Mme Dany LEDOUX présente le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Guy GEYELIN, maire

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		38 910,00	30 482,01		30 482,01	38 910,00
Opérations de l'exercice	4 389,10	25,07	0,00	0,00	4 389,10	25,07
TOTAUX	4 389,10	38 935,07	30 482,01	0,00	34 871,11	38 935,07
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		34 545,97	30 482,01			

M. le Maire ayant quitté la séance,
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
ADOpte le compte administratif 2021 du budget lotissement Hyenville.

Délibération 2022-036 : Affectation de résultats 2021 budget lotissement Hyenville

Ayant participé à la délibération : 26

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant les comptes administratifs qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 34 545,97 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	-4 364,03 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif	38 910,00 €
C Résultat à affecter =A+B (hors reste à réaliser)	34 545,97 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-30 482,01 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin d'investissement F	30 482,01 €
AFFECTATION=C-G+H	34 545,97 €
1) Affectation en réserve R1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H report en fonctionnement R002	34 545,97 €

Déficit reporté D002	€
----------------------	---

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
ADOpte l'affectation du résultat 2021 à reporter en 2022.

Délibération 2022-037 : Budget primitif 2022 lotissement Hyenville

Ayant participé à la délibération : 26

M. le Maire présente le Budget Primitif budget lotissement Hyenville 2022, approuvé par la commission de finances.

FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	34 545,97
011	Charges générales		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits services	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autre charges courantes	4 063,96	74	Dotation participation	
66	Charges financières		75	Autres produits	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits except	
023	Virement à la sect invest				
042	Opérations d'ordre SF/SI	34 545,97	042	Opérations d'ordre SF/SI	4 063,96
043	Opérations d'ordre SF/SF		043	Opérations d'ordre SF/SF	
TOTAL DEPENSES FONCT		38 609,93	TOTAL RECETTES FONCT		38 609,93
INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté	30 482,01	001	Excédent reporté	
16	Emprunt remb en capital		10	Dotations fonds divers	
20	Immobilisation incorp		1068	Affectation de résultat	
204	Subv d'équipement		13	Subv d'investissement	
21	immobilisations		15	provisions	
23	Travaux en cours		16	Emprunt et dettes assimilées	
26	participations		024	Produits de cession d'immo	
27	Autres immo financières				
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonct	
040	Opérations d'ordre SI/SF	4 063,96	040	Opérations d'ordre SI/SF	34 545,97
TOTAL DEPENSES INVEST		34 545,97	TOTAL RECETTE INVEST		34 545,97

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
ADOpte le budget primitif lotissement Hyenville 2022.

4.4 Budget lotissement de Quetteville

Délibération 2022-038 : compte de gestion 2021 budget lotissement Quetteville

Ayant participé à la délibération : 26

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2021

	Résultat de clôture exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	-41 865,58 €		-46 098,17 €	-87 963,75 €
Fonctionnement				0,00 €
Total	-41 865,58 €		-46 098,17 €	- 87 963,75 €

Ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal

DECIDE

-que le compte de gestion du budget lotissement Quetteville dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-d'adopter ce compte de gestion.

Délibération 2022-039 : compte administratif 2021 budget lotissement Quetteville

Ayant participé à la délibération : 25

M. Pascal OUIN présente le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Guy GEYELIN, maire DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			41 865,58 €		41 865,58 €	€
Opérations de l'exercice	250 770,17€	250 770,17€	148 434,17€	102 336,00€	399 204,34€	353 106,17€
TOTAUX	250 770,17€	250 770,17€	190 299,75€	102 336,00€	441 069,92€	353 106,17 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0,00€	87 963,75€			

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

ADOpte le compte administratif 2021 du budget lotissement Quetteville.

Délibération 2022-040 : Affectation de résultats 2021 budget lotissement Quetteville

Ayant participé à la délibération : 26

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant les comptes administratifs qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 46 098,17 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	-46 098.17 €
<u>B Résultat antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif	0,00 €
<u>C Résultat à affecter</u>	-46 098.17 €
=A+B (hors reste à réaliser)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-41 865,58 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €

Besoin d'investissement F	-41 865,58 €
AFFECTATION=C=G+H	0,00 €
1) Affectation en réserve R1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H report en fonctionnement R002	0,00 €
Déficit reporté D002	-46 098,17 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
ADOpte l'affectation du résultat 2021 à reporter en 2022.

Délibération 2022-041 : Budget primitif 2022 lotissement Quettreville

Ayant participé à la délibération : 26

M. le Maire présente le Budget Primitif budget lotissement Quettreville 2022, approuvé par la commission de finances.

FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté	46 098.17	002	Excédent reporté	
011	Charges générales	127 049.29	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits services	113 160.00
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autre charges courantes	1.00	74	Dotations participation	
66	Charges financières		75	Autres produits	120 058.04
67	Charges exceptionnelles	18 204.00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits except	
023	Virement à la sect invest				
042	Opérations d'ordre SF/SI	233 218.04	042	Opérations d'ordre SF/SI	191 352.46
043	Opérations d'ordre SF/SF		043	Opérations d'ordre SF/SF	
TOTAL DEPENSES FONCT		424 570.50	TOTAL RECETTES FONCT		424 570.50
INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté	41 865.58	001	Excédent reporté	
16	Emprunt remb en capital		10	Dotations fonds divers	
20	Immobilisation incorp		1068	Affectation de résultat	
204	Subv d'équipement		13	Subv d'investissement	
21	immobilisations		15	provisions	
23	Travaux en cours		16	Emprunt et dettes assimilées	
26	participations		024	Produits de cession d'immo	
27	Autres immo financières				
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonct	
040	Opérations d'ordre SI/SF	191 352.46	040	Opérations d'ordre SI/SF	233 218.04
TOTAL DEPENSES INVEST		233 218.04	TOTAL RECETTE INVEST		233 218.04

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
ADOpte le budget primitif lotissement Quettreville 2022.

4.5 Vote des taux d'imposition

Délibération 2022-042 Vote des taux d'imposition

	Taux de référence 2021	Taux votés	Bases d'imposition prévisionnelle 2022	Produit fiscal attendu 2022
Taxe foncière	34,57%	34,57%	1 777 000,00	614 309,00
Taxe foncière non bâti	32,82%	32,82%	485 600,00	159 374,00
				773 683,00

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE que les taux d'imposition de la commune nouvelle QUETTREVILLE SUR SIENNE ne seront pas augmentés en 2022, et

VALIDE le taux de la taxe foncière bâti à 34 ,57% et de la taxe foncière non bâti à 32,82 %.

5. Validation des devis

Délibération 2022-043 Validation des devis

M Geyelin présente le détail des devis pris en compte pour les prévisions budgétaires 2022.

Destination	Commune	Désignation	Montant TTC en €	Fournisseur/Entreprise
Salle des fêtes	Quettreville	Sonorisation	2 312,57 €	Sonelec
Service technique		Échafaudage	3 571,87 €	Prolians
Espace public	Com nouvelle	Mobilier urbain	2 718,00 €	Comat & Valco
		Mobilier urbain	11 138,70 €	Pas eco
CR la Rampotière	Quettreville	Travaux de voirie	23 794,20 €	Lehodey TP
CR route du Bocage	Quettreville	Travaux de voirie	9 878,64 €	Lehodey TP
Voirie	Com nouvelle	Maitrise d'œuvre Accord-cadre	6 000,00 €	Conseil Départemental
Logement	Guéhébert	Mise en place VMC	1 162,27 €	Blin Lemonnier
Eglise	Trelly	Mise en sécurité de la grosse cloche	7 261,20 €	Biard Roy

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants

VALIDE les devis ci-dessus présentés

6. Assainissement

6.1 Emprunt -Travaux rue du Vieux presbytère et poste de refoulement de la Sienne

Délibération 2022-044 prêt service assainissement -travaux rue du Vieux Presbytère

M. le Maire indique au conseil qu'un financement par emprunt est nécessaire pour les travaux des réseaux assainissement collectif rue du Vieux Presbytère et le renouvellement du poste de refoulement de la Sienne (ancienne STEP)

Une proposition a été reçue, pour un montant d'emprunt de 225 000,00 €. La périodicité de remboursement

sera trimestrielle.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS-BANQUE DES TERRITOIRES
DIRECTION REGIONALE NORMANDIE

Dossier n° U109530
Opération : travaux STEP (n°5110160)
Montant total de financement CDC : 225 000,00 €
Date limite de validation de la cotation 25/06/2022
Durée de la période : trimestrielle
Taux de période : 0,38%
TEG : 1,52%

<p>Ligne du Prêt : PSPL AQUA PRET Montant : 225 000 euros Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois</p> <p>Durée d'amortissement : 40 ans</p> <p>Périodicité des échéances : Trimestrielle Index : Livret A Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,53 % Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA Amortissement : Echéances et intérêts prioritaires Typologie Gissler : 1A</p> <p>Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</p>
--

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

AUTORISE M. le Maire à réaliser auprès de la banque des Territoires, un emprunt de 225 000,00 € pour une durée de quarante ans. Le remboursement se fera par trimestre au taux fixe de 0,58%+Livret A.

AUTORISE M. le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

7. Questions diverses

- Journée sécurité du 16 mars 2022 : M. Michel HERME revient sur la journée sécurité organisée le 16 mars dernier, en présence d'élus, notamment M Antoine BESNEVILLE et M Patrick LEBOUTEILLER qui ont dispensé des rappels de secourisme aux agents, Mme LAMBERT du Centre de Gestion qui a fait le tour des services et a donné les gestes et postures à respecter, et la présence de formateur de Manche Formation qui ont fait un exercice avec le service technique sur la sécurisation lors d'intervention sur la voie publique.

Le but de cette journée était la sensibilisation aux risques au travail, éviter les accidents et arrêts de travail, surtout une journée de convivialité et de cohésion.

Les bases du travail sont posées pour l'établissement du Document Unique, il faudra poursuivre cet élan, en créant des groupes de travail sur ce sujet.

- Suite à l'enquête publique chemin Launay : M Hervé GUILLE souhaite donner quelques précisions suite à l'enquête publique pour l'aliénation du chemin Launay. En 2004, il a fait des demandes de permis de construire et de bornage pour déplacer légèrement le chemin traversant sa propriété. L'acte officialisant cette modification n'a jamais été fait. Il souhaite aujourd'hui régulariser. Il réitère le conflit d'usage, l'incivilité de certains, il faut trouver une solution pour sécuriser les lieux.

Le conseil se prononcera en prochain conseil après réception du rapport du commissaire enquêteur.

Fin de la séance à 21h08